



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 9 septembre, 2024 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Monique Pépin, est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

_____ (_____) personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
Chèque du gouvernement du Québec 256 189 \$
- 6. URBANISME**
 - 6.1.** Rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement
 - 6.2.** GTE urbanistes conseil
 - 6.3.** Formation
 - a) *Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques* 328,30 \$
 - b) *Zonage agricole* 616,40 \$
 - c) *Gestion des lacs et des cours d'eau* – 616,40 \$
 - 6.4** Formation CCU monsieur Timothy Goforth
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1.** Approbation des comptes payés et à payer
 - 7.2.** Manuel des employés
 - 7.3.** Politiques
 - a) Politique d'utilisation du courrier électronique
 - b) Politique de frais de kilométrage pour les élus et les employés municipaux
 - c) Politique de gestion des risques psychosociaux
 - d) Politique de prévention de harcèlement de l'incivilité et de la violence au travail
 - e) Politique de sécurité des technologies de l'information
 - f) Politique en matière de médias sociaux
 - g) Politique sur l'utilisation de votre propre appareil au travail
 - 7.4.** Adoption du règlement 462-2024 – code d'éthique
 - 7.5.** Adoption du règlement 461-2024 – concernant un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire et abrogeant le règlement 370-2020 et tout autre règlement référant au droit de mutation
 - 7.6.** Rapport aux citoyens fait saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur
 - 7.7.** 1203 00 0000 créance irrécouvrable
 - 7.8.** Nez rouge – commandite



8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

- 8.1. Extension du contrat de monsieur Martin St-Jacques
- 8.2. Avis de motion règlement concernant les limites de vitesse ce dernier sera terminé pour la séance, je vous enverrai une ébauche entre temps
- 8.3. Coupage des bords des chemins et des fossés avant l'hiver
- 8.4. Programme d'aide à la voirie locale – demande de redressement-sécurisation-soutien-réfection – ponceau 5016 chemin Stagecoach
- 8.5. Coupe d'assainissement et ramassage des branches dans les fossés
- 8.6. Demande de contrat pour le nettoyage d'hiver au bureau municipal
(RETIRER)
- 8.7. Contribution gouvernementale – TECQ 2024 - 2028
- 8.8. Ramassage et déchetage des branches en bordure de la route

9. ENVIRONNEMENT

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Balayage des ponts de la municipalité
- 12.2 Institut nationale de la recherche scientifique – Centre Eau Terre Environnement

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

16. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à ____h ____.

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-421

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant le point 8.6

ADOPTÉE

3.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

4.

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-422

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AOÛT 2024

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les versions française et anglaise des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2024.

ADOPTÉE



5.

CORRESPONDANCE

Dépôt d'une lettre du gouvernement du Québec mentionnant qu'un chèque de 256 289 \$ sera déposé dans le compte de la municipalité prochainement.

6.1

URBANISME

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et greffière trésorière dépose le rapport d'activité du département de bâtiment et d'environnement pour le mois.

SOMMAIRE DES PERMIS ET CERTIFICATS

9 août au 5 septembre 2024

TYPE DE PERMIS	NOMBRE PERMIS	VALEUR DES TRAVAUX	COÛT DES PERMIS
Abattage d'arbres	1	20 000,00 \$	1 320,00 \$
Bâtiment accessoire	3	130 400,00 \$	320,00 \$
Bâtiment principal	1	400 000,00 \$	400,00 \$
Captage d'eau		\$	\$
Permis de stationnement	1	\$	50,00 \$
Construction	3	1 497 000,00 \$	3 040,00 \$
Déplacement		\$	\$
Installation septique	2	60 000,00 \$	100,00 \$
Rénovation	4	4 097 145,00 \$	4 294,00 \$
TOTAL	15	6 204 545,00 \$	9 524,00 \$

6 visites de chantiers

6.2

URBANISME

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-423

6.2 GTE URBANISTES CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire être accompagner la municipalité par un urbanistes-conseil dans les différents dossiers d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE L'accompagnement comprend les différentes étapes d'évaluation, d'identification, d'analyse et de proposition de solutions adaptées aux besoins et à la réalité de Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE Les différents dossiers d'urbanisme touchent les sujets suivants :

- Les lois et règlements d'urbanisme provinciaux ;
- Le schéma d'aménagement et les règlements régionaux ;
- Les règlements et politiques municipales ;
- Les différents outils (plans, cartes, formulaires, documents) ;
- L'environnement (milieux humides et hydriques, forêts, faunes, protection);
- Le réseau routier (cadastre, fonds de parcs, prolongement de réseau) ;
- L'aménagement du territoire ;
- Les usages ;
- Les constructions ;
- Le patrimoine ;
- La géomatique ;
- Le paysage ;



CONSIDÉRANT QUE l'urbaniste accompagnera la personne responsable de la délivrance des permis dans ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement comprend les étapes d'évaluation, d'identification, d'analyse et conseil adaptés aux besoins de la personne responsable tout en respectant la réalité de Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement comprend les demandes du CCU, du PPCMOI (les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble), etc., la rédaction des rapports, envoi des rapports et formulaires aux différents organismes et ministères, lorsque requis, envoi des permis et certificats au service d'évaluation et classement des permis et certificats aux dossiers de propriété ainsi que l'assistance à la direction générale de la municipalité lors de l'analyse des attestations municipales qui exigent une vérification de la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'accompagner la municipalité dans ses fonctions générales liées à l'aménagement de son territoire, celle-ci sollicite une expertise professionnelle afin de l'accompagner et de la conseiller de façons ponctuelles sur différents dossiers que son personnel doit traiter. Il s'agit donc d'une proposition basée sur la collaboration et adaptée aux connaissances et aux besoins du personnel municipal;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs varient de 73,30 \$ à 100 \$ de l'heure et que ce contrat est de la durée du 9 septembre 2024 au 31 décembre 2024;

II EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-accepte les conditions dudit contrat au tarif ci-haut mentionné, taxes en sus et autorise la signature dudit contrat, ce contrat est pour la période du 9 septembre au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

6.3
URBANISME
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-424
6.4 FORMATION

CONSIDÉRANT QUE l'officier municipal du bâtiment a demandé au conseil de suivre les formations suivantes :

- 1 *Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques 328,30 \$ classe virtuelle les 11 et 12 septembre Combeq*
- 2 *Zonage agricole 616,40 \$ les- 9, 10 et 24 septembre Combeq*
- 3 *Gestion des lacs et des cours d'eau – 616,40 \$ - les 23, 24, 30 septembre et 1^{er} octobre Combeq*

II EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'officier municipal à participer à ces formations. Le montant total est de 1561,10 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-424
7.1 ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER



II EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer pendant le mois au montant de 135 330,38 \$ et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-425
7.2 ADMINISTRATION
MANUEL DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a travaillé à l'élaboration du manuel des employés qui inclut la mission, les valeurs et règles ainsi que les politiques, procédures et pratiques pour les employés permanents;

II EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la municipalité de Bolton-Ouest adopte le manuel des employés datés du 9 septembre 2024.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-426
7.3 ADMINISTRATION
POLITIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le manuel des employés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter les politiques suivantes :

- 1 Politique d'utilisation du courrier électronique
- 2 Politique de frais de kilométrage pour les élus et les employés municipaux
- 3 Politique de gestion des risques psychosociaux
- 4 Politique de prévention de harcèlement de l'incivilité et de la violence au travail
- 5 Politique de sécurité des technologies de l'information
- 6 Politique en matière de médias sociaux
- 7 Politique sur l'utilisation de votre propre appareil au travail

II EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la municipalité de Bolton-Ouest adopte les politiques mentionnés ci-haut datés du 9 septembre 2024.

ADOPTÉE

7.4 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-426
ADOPTION DU RÈGLEMENT 462-2024
ÉDICANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE
LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-UEST ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT
385-2022



CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Marie-Blanche Richer pour l'adoption du règlement 462-2024 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé 12 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement 492-2024 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité.

ADOPTÉE

7.5 ADMINISTRATION

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-427

ADOPTION DU – RÈGLEMENT 461-2024

CONCERNANT UN DROIT SUR LE TRANSFERT DE TOUT IMMEUBLE SITUÉ SUR SON TERRITOIRE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 370-2020 ET TOUT AUTRE RÈGLEMENT RÉFÉRANT AU DROIT DE MUTATION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Eddy Whitcher pour l'adoption du règlement 461-2024 concernant un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, anciennement connu comme droit de mutation;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé 12 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement 492-2024 concernant un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, anciennement connu comme droit de mutation.

ADOPTÉE

7.6 ADMINISTRATION

RAPPORT AUX CITOYENS – FAIT SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

RAPPORT DU MAIRE

SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023 de la Municipalité de Bolton-Ouest.

1. LE RAPPORT FINANCIER 2023

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des immobilisations est de **5 952 128 \$**. Le solde de l'excédent accumulé non affecté s'élève à **1 133 680 \$**. La dette à long terme est de **1 592 767 \$**.

Voici le résumé des activités financières :



Revenus de fonctionnement	2 155 875 \$
Revenus d'investissement	2 618 551 \$
Charges	2 847 758 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	1 926 668 \$

Conciliation à des fins fiscales

Amortissement des immobilisations	511 658 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	126 100 \$
Remboursement de la dette à long terme	(33 492 \$)
Affectations	
- Activités d'investissement	(227 651 \$)
- Excédent (déficit) accumulé	299 728 \$

**Excédent (déficit) de fonctionnement
de l'exercice à des fins fiscales** **94 460 \$**

2. LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, S.E.N.C.R.L. Ceux-ci donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Bolton-Ouest au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La liste des contrats totalisant plus de 25 000 \$ pour un même contractant, le rapport financier 2023 ainsi que le sommaire de l'information financière sont disponibles sur le site internet de la Municipalité.

Denis Vaillancourt
Maire de la Municipalité de Bolton-Ouest

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-428
7.7 ADMINISTRATION
1203 00 0000

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a trouvé un compte en souffrance qui date de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la fiscalité municipale, article 251 mentionne ce qui suit;

Le droit de recouvrer un montant visé à la présente section se prescrit par trois (3) ans à compter de l'exigibilité de ce montant;

II EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la radiation de ce compte au montant de 3 201,18 \$ plus les intérêts, tel que prescrit par la loi.

ADOPTÉE



7.8 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-429
NEZ ROUGE GRANBY-COWANSVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec nous a fait parvenir un courriel pour la sollicitation de partenariat Opération Nez rouge 2024;

CONSIDÉRANT QUE la campagne Opération Nez rouge qui se tiendra du 29 novembre au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE Opération Nez rouge a évolué au fil des années pour devenir bien plus qu'un simple service de accompagnement; elle est devenue une campagne d'envergure visant à protéger la vie de nos concitoyens et à encourager des comportements responsables sur les routes par la sensibilisation sur la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue et/ou la fatigue;

CONSIDÉRANT QUE Opération Nez rouge Granby-Cowansville s'engage par la jeunesse en versant les fonds recueillis à la Maison des jeunes de Granby, La Barak. La majorité des fonds ramassés permettra de maintenir leurs services pour les adolescents, et une portion sera également remis à la Maison des jeunes de Cowansville pour soutenir la jeunesse locale;

CONSIDÉRANT QUE le but de la présente est de solliciter l'appui financier de la municipalité de Bolton-Ouest pour la réalisation de l'Opération Nez rouge 2024 sous forme de commandite;

CONSIDÉRANT QUE la commandite est la suivante;

1	Nez platine	1 500 \$
2	Nez d'or	850 \$
3	Nez d'argent	500 \$
4	Nez de bronze	350 \$
5	Amis de l'évènement	200 \$

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise ou n'autorise pas la commandite des amis de l'évènement au montant de 200 \$ amis de l'évènement.

ADOPTÉE

8.1 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-430
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

8.1 EXTENSION DU CONTRAT DE MONSIEUR MARTIN ST-JACQUES

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la municipalité n'a pas engagé son responsable de la voirie et des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE monsieur St-Jacques pourrait offrir une transition pour expliquer les dossiers en cours ainsi que des travaux à venir ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat devrait être prolongé jusqu'au 9 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

CONTRE :

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

D'OCTROYER une extension du contrat de monsieur St-Jacques jusqu'au 14 octobre 2024.



DE FINANCER cette dépense à même le fond général d'opérations de la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à procéder au paiement des honoraires sur réception des pièces justificatives et approbation du conseil.

ADOPTÉE

**8.2 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 463-2024 – CONCERNANT LES LIMITES
DE VITESSE**

Avis de motion est donné par _____, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil sera présenté pour adoption le règlement 463-2024 concernant les limites de vitesse sur son territoire.

_____ dépose le projet de règlement 463-2024 concernant les limites de vitesse son territoire.

Une copie du projet est jointe en annexe au présent avis.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

ADOPTÉE

**VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-431
8.3 COUPAGE DES BORDS DES CHEMINS ET DE CERTAINS FOSSÉS AVANT
L'HIVER**

CONSIDÉRANT QUE l'herbe sur le bord des chemins municipaux et de certains fossés de la municipalité doivent être couper avec l'hiver ;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième coupe est nécessaire avant l'hiver et que lors de l'octroi du contrat, les deux coupes étaient au budget au montant de 8250 \$;

II EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la coupe des bords des chemins et de certains fossés et que les argents seront pris du compte fauchage et débroussaillage 02 320 04 521.

ADOPTÉE

**NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-432
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
8.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE DE
REDRESSEMENT-SÉCURISATION-SOUTIEN-RÉFECTION DU PONCEAU 5016-
CHEMIN STAGECOACH**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;



ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Martin St-Jacques, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de Bolton-Ouest autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Monique Pépin est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-433
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

8.5 COUPE D'ASSINISSEMENT ET RAMASSAGE DES BRANCHES DANS LES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE par suite de la tempête Debby, nous avons procédé à une coupe d'urgence d'arbres à plusieurs endroits de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'employé de la municipalité avec l'aide de citoyens, ces derniers ont coupé des arbres et tasser ces derniers dans les fossés pour s'assurer que les citoyens puissent utiliser les chemins municipaux de façon sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE ces arbres ont besoin d'être retirés des fossés de la municipalité et à certains endroits effectuer une coupe d'assainissement;

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise que ces arbres soient retirés des fossés et de procéder à une coupe d'assainissement pour un montant maximale de 15 000 \$ et sur une distance de 23,8 kilomètres de chemin.

ADOPTÉE

RETIRER
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
8.6 DEMANDE DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT AU BUREAU MUNICIPAL



NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-434
8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
8.6 BALAYAGE DES PONTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les ponts de la municipalité doivent tous être balayer avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande qu'un cahier des charges soit préparé pour le balayage des ponts;

II EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim et voir à ce que le cahier des charges soit préparé par monsieur St-Jacques et que ce cahier des charges soit envoyé à aux moins trois (3) fournisseurs.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-435
9. ENVIRONNEMENT
9.2 ÉCHANTILLONS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède annuellement à l'échantillonnage d'eau pour nous donner des résultats concluant tant qu'au niveau de pollution dans les eaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait affaires avec madame Isabelle Lavoie de l'Institut National de la recherche scientifique, Centre Eau Terre Environnement, institut reconnu mondialement;

CONSIDÉRANT QUE les frais sont de l'ordre de 2 225 \$;

II EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les frais de 2 225 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
Poste budgétaire 02 470-01-411

10.
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

11.
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier.

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.



Aucun dossier

**14.
VARIA**

**15.
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Le conseil a répondu à toutes les questions des citoyens.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

**NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-09-436
7 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est ____ h ____.

Denis Vaillancourt
Maire

Monique Pépin
Directrice générale et
greffière-trésorière par intérim

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.